



Renouveler tardivement le titre de séjour étudiante

Par **okefenoke**, le **10/09/2014** à **21:46**

Bonjour,

Je suis ukrainienne, en 2013 j'ai obtenu une bourse du gouvernement français pour poursuivre mes études de droit en France. J'ai validé mon Master 1, et en attendant les résultats d'acceptation en Master 2 en droit de la propriété intellectuelle, je suis revenue en Ukraine. Malheureusement, j'ai reçu la lettre d'acceptation le 26 Août après l'expiration de mon titre de séjour étudiante (le 15 Août).

J'ai essayé de recommencer la nouvelle procédure de visa étudiant auprès de l'ambassade française en Ukraine, mais la date la plus proche pour déposer mon dossier est mi-octobre, alors que mes études commencent le 26 Septembre.

A l'université ils ont précisé qu'il est impossible d'être en retard. Donc, j'ai décidé d'entrer en France avec mon autre visa Schengen et de renouveler tardivement mon titre auprès de la préfecture en France.

Je vous adresse la question suivante : est-ce que j'ai une chance de réussir dans cette aventure douteuse ? Si vous pouvez me conseiller que-ce que je peux faire ?

Merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2014** à **18:42**

Bonjour

??? pourquoi ne pas avoir demandé votre renouvellement??

le mieux est de déposer une demande de renouvellement (régularisation exceptionnelle en fait) auprès de la préfecture de votre domicile (étude) en France.

Le plus difficile va être de passer la frontière car la préfecture ne fera pas obstacle à la décision de l'université de vous accueillir en master 2.

Toutefois il conviendra de présenter un dossier construit et une lettre RESPECTUEUSE (lol) afin d'expliquer le retard de votre demande

Restant à votre disposition